

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 FÉVRIER 2024

L'an DEUX MIL VINGT-QUATRE
Le jeudi quinze février, à 19h00

Le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle d'honneur de la mairie, à la convocation de **Catherine RICHARD, maire**.

Étaient présents : BACHELIN Colette, COURSOLLE Véronique, CRAPART Patricia, DUBOIS Sylvain, DUSSAUSOY Bastien, GENEL Serge, GUÉNARD Nathalie, LEDAIN Thomas, LEVASSEUR Jean-Jacques, MARTEL Maryvonne, RICHARD Catherine.

Absents excusés : HENAUT Pierre, GUITTARD Erik (pouvoir à Sylvain DUBOIS), POTIN Bertrand.

Absent : /

Convocation du 8 février 2024

Affichage du 8 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 14
Nombre de membres présents : 11
Nombre de votants : 12

-a- **Signature de la liste d'émargement.**

Séance en HUIS CLOS

Madame le maire informe de l'importance du huis clos lors de cette séance, et indique qu'elle se décharge totalement si des informations parvenaient à sortir de la séance.

-b- **Désignation du secrétaire de séance.**

GENEL Serge est désigné, à l'unanimité, secrétaire de séance par le conseil municipal.

-1- OBJET : MODIFICATION DES MEMBRES DU SIVU « LE POINT DU JOUR »

SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION UNIQUE (SIVU) « Le Point du Jour » de BEUVARDES (5 élus)

Les conseillers syndicaux sont appelés à participer aux évolutions et à la gestion des écoles, dans le cadre du SIVU.

Suite à la démission de Madame Véronique COURSOLLE, au sein du SIVU, il convient de nommer 1 nouveau membre.

Le maire propose d'élire un nouveau membre du SIVU.

DÉROULEMENT DU 1^{er} TOUR DU SCRUTIN

Noms et prénoms des candidats :	CRAPART Patricia	BACHELIN Colette
Nombre de votants :	12	
Majorité absolue :	7	

RÉSULTAT DU 1^{er} TOUR DU SCRUTIN

Nombre de suffrage obtenus :	7	5
------------------------------	---	---

Les membres qui SIVU sont donc, à compter de ce jour :

- Madame Catherine RICHARD	- Madame Patricia CRAPART	- Monsieur Serge GENEL
- Madame Nathalie GUÉNARD	- Monsieur Thomas LEDAIN	

-2- OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION APV - RUE DE TABOURET

Le maire informe l'assemblée :

Afin de sécuriser la rue de Tabouret, qui est fortement détériorée, notamment la partie haute de la rue pour laquelle il faudra procéder à une réfection.

Le maire propose à l'assemblée :

- de solliciter une subvention au titre de l'Aisne Partenariat Voirie 2024, pour les travaux suivants :

Nature des travaux	Appellation de la voie	Longueur	Montant de l'opération TTC	Montant de l'opération HT
Voirie	Rue de Tabouret	350 ml	21 294,00 €	17 745,00 €

- de s'engager :
- à affecter à ces travaux la somme de **21 294,00 € TTC** au budget communal 2024.
 - à réaliser dans un délai de deux ans, à partir de la date de notification.

Délibération acceptée à l'unanimité.

-3- OBJET : DÉNOMINATION D'UNE PLACE DE BEUVARDES

Le maire informe l'assemblée :

- suite à la demande de Madame Colette LEFÈVRE, d'attribuer, à la place du village située sur le parking des écoles, le nom d'une résistante,
- il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune,
- la dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même,
- il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles,
- considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies.

L'assemblée propose :

- de ne pas attribuer de nom à cette place pour le moment, et de reporter à plus tard cette décision.

Délibération acceptée à la majorité (9 pour et 3 contre).

-4- OBJET : REFACTURATION DU LOGICIEL E-MAGNUS EN PARTIE AU BUDGET DU SIVU

Le maire informe l'assemblée :

La mairie de Beuvardes utilise le logiciel de comptabilité et paie E-MAGNUS de Berger Levraut.

Le secrétariat du syndicat scolaire « Le Point du Jour », étant situé au sein de la mairie de Beuvardes, utilise également ce logiciel, sur le compte de la mairie.

Dans l'état, la facturation du logiciel est faite uniquement à la mairie. Les démarches de refacturation d'une partie de l'utilisation de celui-ci doivent donc être opérées par la collectivité réceptrice de la facture.

À l'étude du temps d'utilisation par le syndicat scolaire, la refacturation doit s'établir de la manière suivante :

Temps de travail du secrétariat de la mairie : 47h00

Temps de travail du secrétariat du SIVU : 23h00

Proportion pour le SIVU : $(23 \times 100) / 70 = 32,85 \%$

Le maire propose à l'assemblée :

- de demander le remboursement du pack E-MAGNUS utilisé par le SIVU « Le Point du Jour » à proportion du temps de travail des secrétariats, à savoir 32,85 % pour celui-ci.

Délibération acceptée à l'unanimité.

-5- OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION – AVOSE

Le maire informe l'assemblée :

Suite à la réception, en date du 10 janvier 2024, du mail de l'Association de la Vallée de l'Ourcq Sans Eolienne suivant :
 Mesdames et messieurs les maires, adjoint(e)s et membres des conseils municipaux,
 Le préfet a émis un avis défavorable le 19 juillet 2023 concernant le projet éolien du Ru Garnier (5 éoliennes envisagées sur les communes d'Armentières sur Ourcq et de Rocourt Saint Martin le long de la D1). A la suite de cet avis, le promoteur éolien a déposé un recours auprès du tribunal le 18 Septembre 2023 (donc contre le préfet!). Notre association AVOSE s'engage pour soutenir le préfet et lui apporter des arguments auprès du tribunal. Pour cela, nous avons missionné un avocat spécialisé dans ce genre de dossier. Les honoraires d'un tel avocat avoisinent les 5000 € environ TTC. Nous pourrions les financer grâce aux cotisations de nos adhérents ainsi qu'aux subventions de différents organismes. Néanmoins des frais annexes sont à prévoir et nous devons être prudents.
 Nous vous contactons donc afin de savoir s'il vous serait possible de proposer à votre conseil municipal le vote d'une subvention (à la hauteur de vos capacités bien évidemment) afin de nous aider dans ce combat... Combat qui est le vôtre également car un parc éolien attire inmanquablement d'autres parcs éoliens du simple fait qu'ils peuvent se "brancher" sur les lignes et installations du premier. C'est ainsi qu'en quelques années un paysage agricole ou naturel peut se transformer en zone semi-industriel.
 Nous comptons sur vous !
 Tel David, nous espérons bien vaincre Goliath grâce à votre soutien ! à toutes et tous, une belle année 2024 sans éoliennes !
 Cordialement
 AVOSE – Association de la Vallée de l'Ourcq Sans Eoliennes

Le maire propose à l'assemblée :
 - de ne pas accorder de subvention.

Délibération acceptée à l'unanimité.

-6- OBJET : MODIFICATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Pour rappel :

- **Le maire** est « président de droit des commissions municipales. Il peut déléguer cette fonction et se faire représenter » (CGCT, circulaire du 31/03/1992 : jurisprudence administrative).
 « ...elles peuvent être mise en place pour la durée du mandat municipal ou une durée moindre (renouvellement chaque année, par exemple) ... »
- **Les présidents de commissions** présentent leur rapport au maire et au conseil municipal.
- **Les adjoints**, outre le fait qu'ils peuvent être président de commission, font partie intégrante de chacune des commissions. Ils seront systématiquement convoqués à chaque réunion.

Le maire propose à l'assemblée :

- de procéder à la modification des commissions suivantes :

COMMISSIONS COMMUNALES

URBANISME – PLUIH

L'ENSEMBLE DU CONSEIL MUNICIPAL

VOIES GOUDRONNÉES

L'ENSEMBLE DU CONSEIL MUNICIPAL

BÂTIMENTS COMMUNAUX, RÉPARATION ET TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT

L'ENSEMBLE DU CONSEIL MUNICIPAL

FINANCES

L'ENSEMBLE DU CONSEIL MUNICIPAL

CIMETIÈRE



présidente : Maryvonne MARTEL

membres : - Luc DUSSAUSOY

vice-président : Jean-Jacques LEVASSEUR

- Nicole PERDREAU

- Colette BACHELIN

PARTS D'USAGE / BOIS

président : Jean-Jacques LEVASSEUR

membres : - Erik GUITTARD
- Sylvain DUBOIS

vice-président : Serge GENEL

- Bertrand POTIN
- Bastien DUSSAUSOY

RELATIONS

présidente : Patricia CRAPART

membres : - Sylvain DUBOIS

vice-présidente : Véronique COURSOLLE

- Nathalie GUÉNARD

- Thomas LEDAIN

CHEMINS COMMUNAUX / FOSSÉS

président : Bastien DUSSAUSOY

membres : - Jean-Jacques LEVASSEUR

vice-président : Erik GUITTARD

- Bertrand POTIN

EMBELLISSEMENT

présidente : Véronique COURSOLLE

membres : - Serge GENEL

vice-président : Thomas LEDAIN

- Maryvonne MARTEL

- Bastien DUSSAUSOY

MANIFESTATIONS

présidente : Véronique COURSOLLE

membres : - Erik GUITTARD

vice-président : Pierre HENAUT

- Nathalie GUÉNARD

- Patricia CRAPART

ACTIONS SOCIALES

présidente : Véronique COURSOLLE

membres : - Maryvonne MARTEL
- Anne-Marie DEWOLFE

vice-président :

- Colette BACHELIN
- Mickaël GUERY

- Catherine DE FELICE
- Michaël HANTZ

Délibération acceptée à l'unanimité.

-7- OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le maire informe l'assemblée :

- qu'il appartient à l'organe délibérant du syndicat, sur proposition de l'autorité territoriale, de déterminer les effectifs des emplois permanents à temps non complet, nécessaires au fonctionnement des services et de fixer la durée hebdomadaire de service afférente à ces emplois, en fraction de temps complet exprimée en heures.

- vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

- vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

- vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

- vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié,

- afin de permettre la stagiairisation d'un agent contractuel.

Le maire propose à l'assemblée :

- de modifier le tableau des effectifs permanents à temps complet et non complet :



Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois ouverts	Statut	Durées hebdomadaire
Administratif	Adjoint administratif territorial	2	Titulaires	1 à 19h00 1 à 28h00
Animation	Directrice d'animation périscolaire	1	Contractuel	1 à 10h30
	Adjoint d'animation	1	Contractuel	1 à 9h30
Technique	Adjoint technique territorial	1	Stagiaire	3 à 35h00
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	2	Titulaire	

Délibération acceptée à la majorité (2 abstentions).

-8- INFORMATIONS DIVERSES

1 / Projet Commerce

2 / Information d'urbanisme

3 / Information agent technique

4 / Etang de Boutaches

L'ordre du jour étant épuisé et nul ne demandant la parole, la séance est levée à 21h25.

À Beuvardes, le 20 février 2024

Le maire
Catherine RICHARD

le secrétaire de séance
Serge GENEL

